Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

COMITE DE PILOTAGE FONDS AIR ENTREPRISES

Siège de la CCPMB (salle du sous-sol) et visio-conférence

Relevé des décisions du 27 octobre 2021

En présence de :

- Jean-Marc PEILLEX, vice-président du Conseil départemental, Président de la CCPMB
- Raphaël CASTERA, vice-président santé-environnement, CCPMB
- François BARBIER, maire des Contamines-Montjoie
- Georges MORAND, maire de Sallanches
- Sabine BERTHELOT, membre de la commission santé-environnement
- Annette BORDON, membre de la commission santé-environnement
- Christèle REBET, membre de la commission santé-environnement
- Céline MONTERO, chargée de mission qualité de l'air, DREAL
- Philippe CASAZZA, chargé d'études transition énergétique, DDT
- Charlotte MARX, responsable du pôle développement durable, CCPMB.
- Anna BOURDICHON, chargée de mission transition énergétique, CCPMB.

Sont excusés :

- Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville
- Eric FOURNIER, conseiller spécial chargé de l'air, du climat et de l'énergie, Région AuRA
- Françoise JACQUIER, membre de la commission santé-environnement.

Tour de table. Raphaël CASTERA anime la présentation, transmise en annexe.

Etat d'avancement du Fonds Air Entreprises CCPMB

- Plusieurs secteurs d'activités bénéficient des aides (tourisme, industrie, artisans), sur 40 dossiers traités au total depuis 2018.
- A l'échelle du PPA, la CCPMB a le plus de dossiers engagés. L'investissement de la CCPMB pour l'animation de la démarche explique cette dynamique.
- Reste 277 000 € à ce jour sur les 640 000 € de départ. La convention actuelle arrive à échéance le 18 décembre 2021.
- Le comité de pilotage propose de solliciter un nouvel abondement si les crédits restants sont consommés avant la fin du PPA.

Réflexion sur l'évolution des critères de notation

- Proposition de remplacer les critères *innovation* et *reproductibilité* de la grille de notation car pas pertinents, notamment pour les projets de changement de modes de chauffage.
- Proposition d'utiliser deux grilles de notation différentes selon le projet (industries ou autre) : *grilles proposées dans la présentation jointe.*
- Pour les projets relativement similaires, possibilité de se baser sur les dossiers déjà validés (jurisprudence, équité) plutôt que sur la grille de notation.

→ Le comité de pilotage valide les propositions.

Etude des dossiers

11 dossiers :

- 6 gîtes
- 2 artisans (menuisier, travaux publics)
- 1 exploitant de carrières
- 1 association environnementale
- 1 cabinet de kinésithérapie.

Entreprises	Projet	Avis cotech	Validation copil
Madame Marie-Paule Mabboux	Fermeture de 2 foyers ouverts	Favorable, 2 aides forfaitaires de 2 000 €.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 4 000 €.**
SCI des Regnats	Fermeture d'un foyer ouvert	Favorable, aide forfaitaire de 2 000 €.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 2 000 €.**
Location Vallée Blanche	Fermeture d'un foyer ouvert	favorable, aide de 1 965,50 €.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 1 965,50 €.**
SAS Caravelle AM	Fermeture d'un foyer ouvert	Favorable, aide forfaitaire de 2 000 €.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 2 000 €.**
SARL Les chemins du Chalère	Remplacement d'un poêle non performant par un poêle labellisé	Pas présenté en cotech car le dossier est arrivé juste après la réunion technique.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 2 000 €.**
Gannaz-Porzio (carrières)	Acquisition d'un système d'arrosage pour poids lourd pour humidifier la route de circulation, afin de supprimer la mise en suspension des poussières.	Pas présenté en cotech car le dossier est arrivé juste après la réunion technique.	- L'eau utilisée n'est pas prélevée sur le réseau potable (après vérification en direct). - Le traitement des sources d'émissions est partiel (uniquement les émissions liées au roulage). - La mutualisation avec les entreprises voisines est appréciée. **Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 40 % de 20 000 €, plafonnée à 8 000 €.**
ASTERS CEN 74	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation (avec remplacement des radiateurs)	Favorable à une aide de 40%.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 40 % de 25 679,83 €, plafonnée à 10 271,93 €.**
Ducrey Yoann TP	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation (avec	Favorable à une aide de 40%.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 40 % de 10 386,87 €, plafonnée à 4 154,75 €.**

	remplacement des radiateurs)		
SAS Bottollier Michaël	Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés bois flamme verte 5 étoiles	Favorable à une aide de 40% (et non pas 50%, car l'entreprise réalise une extension de l'atelier par la même occasion).	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 40 % de 62 091 €, plafonnée à 24 836,40 €.**
SCM Rechon Reguet Pierron	Installation d'une pompe à chaleur air-air réversible en remplacement d'une chaudière fioul	Favorable à une aide de 30% (pas plus, parce que les pompes à chaleur air-air ne sont pas suffisamment performantes).	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 30 % de 19 055 €, plafonnée à 5 716,50 €.**
SCI le Refuge	Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air-eau	Favorable à une aide de 40%.	**Le comité de pilotage valide l'attribution d'une aide à hauteur de 40 % de 37 066,18 €, plafonnée à 14 826,47 €.**

Perspectives du Fonds Air Entreprises

- Fin de la convention le 18 décembre. La CCPMB et le Conseil départemental vont délibérer pour prolonger le fonds au-delà du 18 décembre.
- **Le comité de pilotage propose de préparer un communiqué de presse lorsque des travaux sont soldés.**
- L'Etat (ADEME) peut apporter une aide financière de 250 000 € par territoire, dans le cadre du PPA, sous condition d'avoir une animation du fonds air entreprises sur le territoire, ce qui est le cas sur la CCPMB. Il est possible de mobiliser rapidement cette convention.
- La CCPMB a sollicité la Région et le département pour proposer un panneau à apposer sur les entreprises bénéficiaires qui reprenne les 3 logos, au lieu du seul logo de la Région (courrier du 16/09/2021). La région n'a pas répondu à ce jour.

→ Le Comité de pilotage décide :

- **d'ajouter le logo du Plan de Protection de l'Atmosphère**
- **de préciser qu'il s'agit du « fonds air entreprises »**
- **de réaliser une maquette à la proposition des membres du comité de pilotage**
- **de réaliser les panneaux, même si pas de retour des membres du comité de pilotage.**

SIS Industrie – état d'avancement du projet

- L'entreprise a proposé un projet d'agrandissement à la Ville de Sallanches. La Ville accordera une autorisation d'agrandissement de l'usine, uniquement si des travaux de mise aux normes environnementales sont réalisés avant.
- L'entreprise a 2 ans pour réaliser les travaux et demander le versement (sur présentation de facture et de résultats de mesure après travaux).

SGL Carbon – retour sur la visite sur site du 7 octobre 2021

- Travaux de dépollution des eaux rejetées dans l'Arve.
- Division par 2 de la consommation d'eau (2 millions de mètres cubes par an).
- Volonté de renaturation d'une partie du site (enjeux de pollution des sols).
- Travail avec un architecte pour améliorer l'esthétique et l'étanchéité du site.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC

Raphaël CASTERA,
Vice-Président Santé Environnement.

Pièces-jointes : le PowerPoint présenté en séance